

COMPTE RENDU DU 31 MARS 2015.
CONSEIL MUNICIPAL

Excusés : Marc Panerai, René Mayet, Dimassi Laure

1/Mr ORSET Michel Percepteur à la trésorerie de St Marcellin présente et commente la situation financière de la commune. Il explique les comptes de gestion et les comptes administratifs 2014 et le budget 2015 de la Commune et du Gîte-Auberge.

2/ Vote des comptes de gestions et des comptes administratifs 2014 de la commune.
Le compte de gestion et le compte administratif du budget commune font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2014:

	Investissement	Fonctionnement
Recettes réalisées	153 816,88	184 442,03
Dépenses réalisées	55 219,97	136 975,95
Résultat 2014	98 596,91	47 466,08
Résultat reporté 2013	-68 826,38	291 375,66
Résultat cumulé	29 770 ,53	270 015,36

Accepté à l'unanimité.

3/ Délibération sur l'affectation des résultats 2014 budget commune.

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget commune 2015 :

29 770€ en investissement et 270 015 € en fonctionnement

Accepté à l'unanimité

4/ Vote des comptes de gestions et des comptes administratifs 2014 du budget Gîte-Auberge.

Le compte de gestion et le compte administratif du budget Gîte-Auberge font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2014:

	Investissement	Fonctionnement
Recettes réalisées	22 611,30	18 528,48
Dépenses réalisées	15 673,27	5 024,04
Résultat 2014	6 938,03	13 504,44
Résultat reporté 2013	-22 611,30	4 846,38
Résultat cumulé	-15 673,27	18 350,82

Accepté à l'unanimité.

5/ Délibération sur l'affectation des résultats 2014 budget Gîte-Auberge

Il est proposé de reporter le montant du résultat au budget Gîte Auberge 2015 :

-15 673,27€ en investissement et 18 350,82€ se répartissant comme suit : 15 673,27€ en affectation obligatoire d'investissement et 2 677,55€ en de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité.

6/ Vote du budget commune 2015

Après l'explication des chapitres budgétaires, le budget commune est voté à l'unanimité des présents comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	414 392€	414 392€	282 065€	282 065€

7/ Vote du budget Gîte-Auberge 2015

Après l'explication des chapitres budgétaires, le budget Gîte-Auberge est voté à l'unanimité des présents comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Gîte Auberge	18 650€	18 650€	25 673.27€	25 673.27€

8/Signature du registre des délibérations du 24 février 2015.

Après le départ de Mrs ORSET et JUNIQUE, le conseil continue

9/Délibération portant sur les subventions attribuées pour 2015 :

- Bleuets de France : 15€
- Souvenir français : 100€
- Fanfare St Antoine : 80€
- Amicale laïque St Antoine : 600€
- Amicale des pompier Roybon : 300€
- La Lyre St Marcellinoise : 100€
- Comité de jumelage Dionay / st Antoine : 300€
- CCAS de Dionay : 1 200€

Accepté à l'unanimité

10/Taxes directes locales.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taxes directes locales en 2015.

Accepté à l'unanimité

11/Certificat d'urbanisme opérationnel

Monsieur le maire explique aux conseillers que les certificats d'urbanisme opérationnels sont déposés en mairie et adressés à la DDT. Au vu du plan local d'urbanisme, la plupart du temps il serait très simple de répondre au pétitionnaire. Monsieur le maire propose de débattre du dossier en conseil municipal pour les cas les plus simples et de répondre directement au pétitionnaire. En cas de doutes, le dossier sera adressé à la DDT et en juillet à la communauté de communes du pays de St Marcellin dans le cadre du SIAU (Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme).

Accepté à l'unanimité.

Présentation du dossier déposé par M. GARRIONE Gilbert : il demande si son terrain est constructible : Réponse négative au regard du PLU.

12/Création d'un poste de rédacteur.

Monsieur le maire explique qu'il est donné la possibilité à la secrétaire de changer de position (passer au grade de rédacteur) suite à une promotion interne et que le coût pour la collectivité serait de 50€/mois.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le maire propose que l'agent administratif participe à une formation sur le logiciel Publisher, logiciel utilisé pour la création du journal communal élaboré en mairie.

Accepté à l'unanimité.

12/ Questions diverses

✚ Monsieur le maire rappelle que la commune faisait appeler à un prestataire pour la confection des copeaux afin d'alimenter les chaudières de la commune et de l'auberge. Pour ce faire, il fallait utiliser le matériel de la CUMA Bois Energie et souscrire au capital de cet organisme pour 600€.

A ce jour, la commune achète les copeaux directement à un fournisseur et n'a plus l'utilité de ce broyeur. Monsieur le maire propose de sortir du capital et de récupérer le montant de 600€.

Accepté à l'unanimité.

✚ Dimanche 3 mai 2015 à 17h en l'Eglise de Dionay concert TERRA CANTA (quatre hommes et quatre femmes chantent la Corse....) Affiche à distribuer dans les commerces.

✚ Publicité concernant les expositions de cet été dans la Chapelle St Jean Le Fromental. Le financement des brochures sera pris en charge par l'association Sauvegarde de la Chapelle St Jean le Fromental.

13/ Compte rendu des délégués dans les diverses structures intercommunales.

- Syndicat des eaux de la Galaure : Budget 2015 voté.

- Sictom : budget voté.

- Commission voirie :

Déneigement

Une convention avec la commune de St Appolinard est en cours de réalisation pour le déneigement sur les voies communales de la ville d'or et de St Jean le Fromental.

Jean-Claude Giloz conservera le reste des voix communales pour la saison hivernale 2015-2016.

Agent technique communal

Dans le cadre du remplacement de René SOULIER (départ en retraite), remise du planning de l'agent à la commune de St Antoine afin de voir comment mettre en place un remplaçant.

Salle des fêtes

Une convention est en cours d'élaboration afin de mutualiser les tarifs des salles pour que les habitants de nos deux communes paient le même prix.

- Forêt

Mathieu Junique souhaite couper du bois le long de la voie du Tram.

Quantité prévue 20 tonnes.

Il est proposé de lui le vendre à 30€ la tonne. Après débats, le montant est porté à 20€ la tonne

Accepté à l'unanimité des votants.

- Divers

Mr Cros Jean-Pierre demande s'il est possible de poser un panneau vitesse limitée à 30km/h à la ville d'or.